



N°17-02-11

L'an deux mil dix-sept, le lundi 6 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de G. WYCKAERT), Président, suite à la convocation en date du 27 janvier 2017.

Présents :

Mesdames POULAIN P. (reçoit pouvoir de H. CARVALHO) ; DE JONGHE N. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de I. POURCHEL) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ;

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à M.L. BERQUEZ) ; CARVALHO H. (donne pouvoir à P. POULAIN) ; DEGREMONT F. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Messieurs BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C. ; WYCKAERT G. (donne pouvoir à C. LEROY) ; BEE D.

Absents :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; SENECAAT D. ; GARENAUX M. ; DUFOUR O. ; CORDIER A. ; DELATTRE G.

Monsieur Vincent CHARLEMAGNE est élu secrétaire.

OBJET : DEPLACEMENT D'UNE ANTENNE RADIO A WISMES – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE

Rapporteur : Christian LEROY

Suite à des travaux sur l'église de Wismes, les antennes de réception radio qui y étaient installées ont été déplacées sur un pylône. La facture correspondante a été acquittée pour un montant de 9.315 € HT, par la commune de Wismes qui demande une contribution financière à la CCPL. Cette contribution pourrait être réglée sous forme de fonds de concours, à hauteur de 4.500,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **FIXE à 4.500,00 €**, l'aide communautaire au bénéfice de la commune de Wismes pour le déplacement de l'antenne de réception radio.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20170206-17-02-11-DE
Date de télétransmission : 28/02/2017
Date de réception préfecture : 28/02/2017

